

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23620**

Intitulé

TP : Titre professionnel Technicien d'équipement et de maintenance de piscines

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP)) Modalités d'élaboration de références : CPC Bâtiment et travaux publics	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227r Contrôle qualité des services énergétiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien d'équipement et de maintenance de piscines est un professionnel qui intervient sur les piscines intérieures ou extérieures, pour des particuliers, des utilisateurs qui en font un usage professionnel (exemple : gîte, maison d'hôtes) ou, dans certains cas, pour des résidences collectives privées. Il peut suivre la mise en œuvre des bassins et réaliser l'organisation et le suivi du chantier d'installation de la piscine. Il peut encadrer une équipe de monteurs pour valider les étapes clés de la construction d'un bassin. Il réalise la conception des installations techniques liées au bassin et nécessaires à son bon fonctionnement. Il fait les mises en service, et la maintenance préventive et curative des équipements et accessoires. Il mène des actions de conseil auprès des clients aussi bien sur l'utilisation, la prévention des risques, que l'évolution des installations. Il peut être amené à réaliser des ventes de consommable ou accessoires dans le cadre de ses actions de maintenance. Pour mener à bien les activités constitutives de son emploi, le technicien d'équipement et de maintenance de piscines s'appuie sur les consignes de sa hiérarchie, sur les besoins et attentes du client, ainsi que sur les documents réglementaires et consigne des constructeurs.

Le technicien d'équipement et de maintenance de piscines travaille aussi bien, en équipe, que seul. Son activité nécessite une attention soutenue, particulièrement pour toute opération effectuée dans un contexte à risques, soit électrique, en milieu humide, pour lesquels il doit posséder une habilitation BR « montage et dépannage piscine », soit à la manipulation de produits chimiques (chlore, peroxyde d'hydrogène, acide sulfurique) nécessitant des EPI. Cet emploi comporte également des déplacements fréquents en véhicule équipé d'un outillage personnel et de protections individuelles adaptées à ces missions. Le technicien réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé. Son secteur d'activité est fortement soumis à la saisonnalité et à des horaires irréguliers liés au mode d'intervention.

Il doit être capable de s'adapter aux nouvelles attentes des clients et devra pour cela s'informer périodiquement sur les évolutions techniques et technologiques du métier et des produits.

1. Assurer le suivi du chantier et équiper les bassins de piscines

Organiser et superviser la mise en œuvre de la structure des bassins de piscines.

Planter les éléments à sceller dans la structure des bassins de piscines.

Planter et raccorder les équipements et accessoires hydrauliques de piscines.

Planter et raccorder les équipements et accessoires électriques de piscines.

Réaliser la pose d'étanchéité de type liner et membrane armée en piscines.

2. Réaliser la mise en service de piscines et de leurs accessoires

Réaliser les vérifications d'installation préalables à la mise en service d'une piscine et ses accessoires.

Assurer les opérations de mise en service des installations et accessoires des piscines.

Informé et conseiller le client sur le fonctionnement et la conduite de son installation de piscine.

3. Réaliser la maintenance de piscines et de leurs accessoires

Assurer les opérations de maintenance des installations et équipements de piscines.

Diagnostiquer les causes de dysfonctionnement d'une installation de piscine et y remédier.

Apporter un conseil technique au client sur le bon usage des installations et équipements de piscines.

Proposer des solutions d'évolution technique des installations et équipements de piscines.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les entreprises d'installation de piscine et d'équipements.

Les entreprises de rénovation de piscine.

Les entreprises de maintenance de piscine et équipements.

Technicien piscine.

Technicien de maintenance piscine.

Technicien de rénovation piscine.

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1309 : Maintenance électrique

F1603 : Installation d'équipements sanitaires et thermiques

F1602 : Électricité bâtiment

Réglementation d'activités :

- articles R. 4544-9 et R. 4544-10 du code du travail : habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BR en montage et dépannage piscines.

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 23620 - Assurer le suivi du chantier et équiper les bassins de piscines	Organiser et superviser la mise en œuvre de la structure des bassins de piscines. Implanter les éléments à sceller dans la structure des bassins de piscines. Implanter et raccorder les équipements et accessoires hydrauliques de piscines. Implanter et raccorder les équipements et accessoires électriques de piscines. Réaliser la pose d'étanchéité de type liner et membrane armée en piscines.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 23620 - Réaliser la mise en service de piscines et de leurs accessoires	Réaliser les vérifications d'installation préalables à la mise en service d'une piscine et ses accessoires. Assurer les opérations de mise en service des installations et accessoires des piscines. Informier et conseiller le client sur le fonctionnement et la conduite de son installation de piscine.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 23620 - Réaliser la maintenance de piscines et de leurs accessoires	Assurer les opérations de maintenance des installations et équipements de piscines. Diagnostiquer les causes de dysfonctionnement d'une installation de piscine et y remédier. Apporter un conseil technique au client sur le bon usage des installations et équipements de piscines. Proposer des solutions d'évolution technique des installations et équipements de piscines.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 31/07/2003 paru au JO du 09/08/2003 - Arrêté du 03/08/2006 paru au JO du 18/08/2006 - Arrêté du 05/07/2010 paru au JO du 17/07/2010 - Arrêté du 06/07/2015 paru au JO du 25/07/2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ancien intitulé : Technicien de construction et de maintenance de piscines (TCMP) - Révision avec changement d'intitulé - Arrêté du 06/07/2015 paru au JO du 25/07/2015

Certification précédente : Technicien de construction et de maintenance de piscines